

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande formulée par la société publique locale (SPL) OEKOMED, dont le siège social est situé BP 137 à PEZENAS (34120), en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la création d'un centre de tri de déchets propres et secs à SAINT-THIBERY ; relevant des rubriques :

2714-1 : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux, papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710,2711 et 2719,

et 2716-1 : installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux, non inertes, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710,11,12,13,14,15 et 19 et des stockages en vue d'épandages de boues issues du traitement des eaux usées,

Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 1.000 m³.

Consultation du dossier

Pendant toute la durée de la consultation du public, **du lundi 5 juillet 2021 à 8 heures 30 au vendredi 30 juillet 2021 à 18 heures** le dossier d'enquête sera déposé et consultable :

- en mairie de SAINT THIBERY (34630), Place de la Mairie, aux heures habituelles d'accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30-12h00 et de 15h00-18h00

- sur le site internet accueillant le registre dématérialisé mis à disposition par l'exploitant :

<https://www.democratie-active.fr/centredetri-saint-thibery/>

- sur le site des services de l'État :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ICPE/DOSSIERS-D-ENREGISTREMENT>

Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prévues dans le contexte de l'épidémie de covid-19 seront affichées en mairie et devront être strictement respectées.

Observations du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, **du lundi 5 juillet 2021 à 8 heures 30 au vendredi 30 juillet 2021 à 18 heures**, les observations des personnes intéressées pourront

-être formulées sur le registre de consultation prévu à cet effet en mairie de SAINT-THIBERY, siège de l'enquête, Place de la Mairie, aux heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30-12h00 et de 15h00-18h00.

- être adressées par écrit, avant la fin du délai de consultation du public, à Monsieur le Préfet (Préfecture de l'Hérault - Direction des Relations avec les Collectivités Locales-Bureau de l'Environnement-34062 MONTPELLIER Cedex 2)

- être communiquées par voie électronique en accédant au site internet accueillant également le registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/centredetri-saint-thibery/>

Les observations du public déposées par voie électronique sont également consultables en accédant au site internet accueillant le registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/centredetri-saint-thibery/>

Les communes comprises dans le périmètre de la consultation sont SAINT THIBERY, FLORENSAC et BESSAN ;

A l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.